



## POPOTES ROULANTES

**Mon organisme offre un service de popote roulante.**

**Devrions-nous poursuivre les services à nos usagers?**

Il n'existe actuellement aucune preuve suggérant que la nourriture est une source ou une voie probable de transmission du coronavirus. Les scientifiques et les autorités de sécurité alimentaire du monde entier surveillent de près la propagation de la COVID-19.

Si les informations changent, nous les communiquerons et des mesures appropriées seront transmises aux groupes concernés afin d'assurer la salubrité et la sécurité des aliments distribués.

Lorsque possible, les services de popote roulante devraient **être maintenus** afin de faciliter la vie quotidienne des personnes vulnérables ou en isolement, notamment les personnes de 70 ans et plus. Des mesures de prévention devraient toutefois être appliquées.

### **Pour l'ensemble du personnel impliqué**

Les employés et bénévoles qui travaillent dans les popotes roulantes doivent :

- n'avoir aucun symptôme apparenté au rhume ou à la grippe,
- ne pas être revenus de voyage à l'intérieur des 14 derniers jours,
- appliquer les mesures d'hygiène respiratoire (tousse dans le creux de son coude ou dans un mouchoir qui sera jeté immédiatement après, pour ensuite se laver les mains),
- se laver les mains souvent avec du savon et durant au moins 20 secondes.

Tout employé ou bénévole ressentant des symptômes devrait s'abstenir de participer aux services et appeler la ligne téléphonique **514 644-4545** (sans frais) du gouvernement du Québec.

# COVID-19



## Pour la préparation des repas

L'ensemble des règles d'hygiène habituelles s'applique.

Portez une attention particulière au :

- Lavage des mains avant et après toute manipulation d'aliment,
- Nettoyage fréquent de toute surface ou objet pouvant être en contact avec les aliments,
- Règles habituelles du MAPAQ,
- Sources de contamination du public : il faut redoubler de prudence pour protéger les aliments et les ustensiles, serviettes et pailles jetables de la contamination du public.
- Privilégier les aliments cuits ou à réchauffer.

## Pour la livraison

L'ensemble des règles d'hygiène habituelles s'applique.

Appliquez ces recommandations supplémentaires :

- Conserver en tout temps une distance de 2 mètres entre l'utilisateur et le livreur,
- Si possible, laisser le repas devant la porte et ne pas entrer dans le logement,
- Si le livreur doit entrer dans le logement, l'utilisateur devrait nettoyer l'ensemble des surfaces ayant été en contact avec le livreur (comptoirs, poignées de porte, etc.),
- Avisez les usagers qu'ils doivent faire preuve de prudence : laver les objets ayant été en contact avec le livreur (poignées de porte, contenants, etc.) et se laver les mains avant et après avoir mangé son repas.

## Le port du masque

- Le masque ne constitue pas un équipement de protection efficace pour la population générale
- L'utilisation est indiquée pour les personnes malades et ceux qui interviennent auprès d'eux (moins de 2 mètres)
- [Écoutez le message du Dr Arruda](#), Directeur de santé publique du Québec concernant le port du masque

*2020-03-18. Ces recommandations sont conformes aux directives de l'Agence de santé publique du Canada et du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.*